

Situation "provisoire"

Autor(en): **Oesch, Lucas / Poel, Cedric van der**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **137 (2011)**

Heft 07: **Reconstruire III**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-144650>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Situation « provisoire »

Quelles soient humaines ou naturelles, les catastrophes nécessitent la mise en place et la gestion de campements afin d'accueillir les victimes, les déplacés ou encore les « indésirables ». L'ethnologue Michel Agier, qui a mené de nombreuses études sur l'encampement, répertorie plusieurs types d'espaces qui répondent à cette logique¹ : parmi ceux-ci, les squats ou refuges auto-organisés, mais également les centres de transit, de rétention, ou encore les camps de réfugiés et de déplacés.

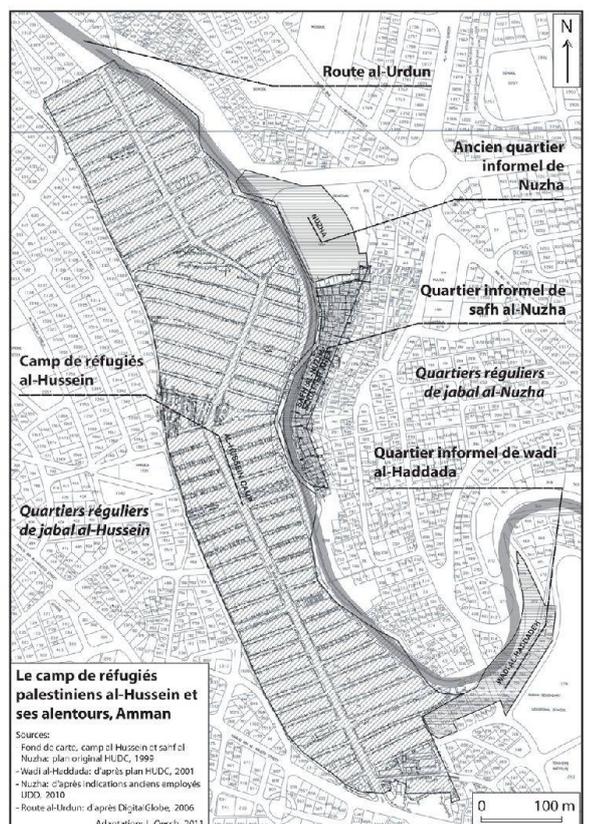
L'un des points communs de ces espaces est qu'ils sont tous basés sur un état qui est par principe provisoire. En effet, que se soient le centre d'enregistrement pour requérants d'asile de Vallorbe, les tentes en Haïti (voir article p. 7) ou encore le camp de réfugiés de Kuankan en Guinée, ils sont tous aménagés de manière à rendre le provisoire palpable et visible.

Quand le provisoire dure

On s'imagine alors qu'un camp de réfugiés est un espace délimité géographiquement d'une manière ou d'une autre, peuplé de tentes érigées à la va-vite, dans l'urgence, estampillées des sigles des organisations d'entraide ou des pays donateurs. Cependant, certains d'entre eux restent loin de ces stéréotypes.

Ils ont, au départ, tous la même fonction principale : regrouper et fournir un abri à des populations qui ont dû fuir leurs villes ou villages, et qui se retrouvent en nombre dans un nouveau lieu. Mais, contrairement à la majorité des espaces de logements construits dans un monde aujourd'hui largement sédentaire, le camp n'est pas censé « durer » plus de quelques mois, voire quelques années. Il est conçu comme un lieu d'habitat d'urgence, d'attente, si possible du retour, sinon d'une réinstallation. Pourtant,

des situations complexes font que l'existence de certains camps se prolonge au-delà de quelques années : environ 60 ans actuellement pour les camps de réfugiés palestiniens. Officiellement, ceux-ci restent des espaces d'habitat temporaire. Dès lors, comment habite-t-on et aménage-t-on le provisoire quand il est appelé à durer ? Michel Agier remarque qu'à l'intérieur de ces espaces « figés » dans le temps, « une certaine durée s'installe vite », et « elle transforme l'espace originel des camps »². Pour autant, la contrainte du temporaire ne disparaît pas, elle se négocie, se redéfinit et donne lieu à des « façons d'habiter » et à des stratégies d'aménagement particulières.



¹ MICHEL AGIER (2008), *Gérer les indésirables : des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, Bibliothèque des savoirs

² MICHEL AGIER (2001), « De nouvelles villes : les camps de réfugiés », in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 91, p. 129

Fig. 1 : Carte parcellaire du camp de réfugiés palestiniens al-Hussein à Amman

Fig. 2 : Une maison en rénovation dans le camp al-Hussein à Amman (2010)

Fig. 3 & 4 : Elévation d'une maison dans le camp al-Hussein à Amman : en travaux (2009) et achevé (2010)

Le camp de réfugiés palestiniens al-Hussein

Le camp al-Hussein à Amman s'inscrit dans ce paradoxe d'un provisoire qui dure. Etabli en 1952, après l'arrivée des réfugiés palestiniens issus de la guerre israélo-arabe de 1948, il compte aujourd'hui officiellement environ 30 000 réfugiés inscrits auprès de l'UNRWA³. Il est géré par le Département des affaires palestiniennes du gouvernement jordanien (DPA) et l'UNRWA. Les terrains ont été empruntés provisoirement par le gouvernement et confiés à l'office onusien.

Pour arriver au camp al-Hussein depuis le centre ville historique d'Amman (wast al-Balad), on peut emprunter la route principale al-Urdun (« la Jordanie ») en direction du nord-ouest. Cette route – qui débute derrière la colline sur laquelle se dresse la fameuse citadelle d'Amman (jabal al-Qal'a) – a été construite il y a une dizaine d'années par la municipalité et les autorités jordaniennes. Elle lie la capitale aux villes du nord du pays, comme Jerash ou Irbid. Composée de deux lar-

ges voies bidirectionnelles et d'un îlot central présent sur certains tronçons, elle suit le parcours du fond de la vallée wadi al-Haddada où s'écoulait un cours d'eau portant le même nom, aujourd'hui canalisé sous la route. Al-Urdun est bordée de part et d'autre par des habitations et des bâtiments de petites et moyennes tailles typiques d'Amman, dispersés sur les flancs des collines. A un peu plus d'un kilomètre du centre ville, à l'ouest de la route, la colline de jabal al-Hussein accueille le camp et le quartier informel de wadi al-Haddada. A l'est de la route, la colline de jabal al-Nuzha et le quartier informel de safh al-Nuzha. Des deux côtés, en retrait sur les hauteurs, les quartiers « réguliers » (fig. 1).

La route semble séparer un espace auparavant considéré comme contigu. Le camp ne possède pas de limites physiques bien visibles et identifiables et la « frontière » varie selon l'interlocuteur, traverse parfois la route ou s'arrête strictement à cette dernière. Une certaine homogénéité urbanisti-



2



3



4

que renforce le flou de cette frontière à géométrie variable. Certes, les habitations des camps et des quartiers informels sont plus denses et plus précaires que celles des quartiers réguliers. Le plan des rues du camp possède une rigueur géométrique que les quartiers informels n'ont pas. Tout de même, une certaine homogénéité au niveau de l'urbanisme semble exister entre ces espaces, et il reste difficile de savoir si l'on a ou non pénétré dans le camp al-Hussein.

Homogénéité urbanistique

Le lien organique qui existe entre le développement de ces espaces, de même que les stratégies d'aménagement urbain, mises en place dans l'ensemble de la zone, permettent d'expliquer cette relative homogénéité⁴. A l'origine, les réfugiés se sont regroupés dans certaines zones de la ville où ils ont construit des lieux de refuges auto-organisés. Les camps se sont établis par la suite, précisément dans les environs de ces

regroupements, pour beaucoup informels, afin de loger les réfugiés qui s'étaient réunis à ces endroits. Tous les réfugiés n'ont cependant pas intégrés les camps, et les zones initiales de regroupement se sont maintenues et développées, ce qui explique qu'elles existent encore aujourd'hui et sont adjacentes aux camps. Par la suite, d'autres quartiers, informels ou non, se sont développés aux alentours des camps en raison principalement de la saturation de l'espace habitable à l'intérieur de ceux-ci. Les descendants des familles des camps, ou de nouveaux réfugiés, désireux de résider à proximité de ceux-ci, ont contribué au développement de nouvelles zones d'habitations, informelles ou régulières, aux alentours des camps.

Des tentes aux maisons en dur

Le signe emblématique de la « durée » est très certainement le logement. Si on pénètre dans le camp al-Hussein par la route al-Urdun, on pourra constater que des maisons en dur ont depuis longtemps remplacé les tentes en toile. Il en est de même dans l'ensemble des camps de réfugiés palestiniens en Jordanie. Très rapidement après l'établissement des camps (certains ont été établis dans les années 1950 suite à la guerre israélo-arabe de 1948, d'autres après la guerre de 1967), l'UNRWA a initié des programmes d'aide aux réfugiés pour la construction d'abris en dur. L'Office a aussi édicté des critères et des consignes de construction. Chaque ménage devait occuper une parcelle d'environ 100 m², sur laquelle

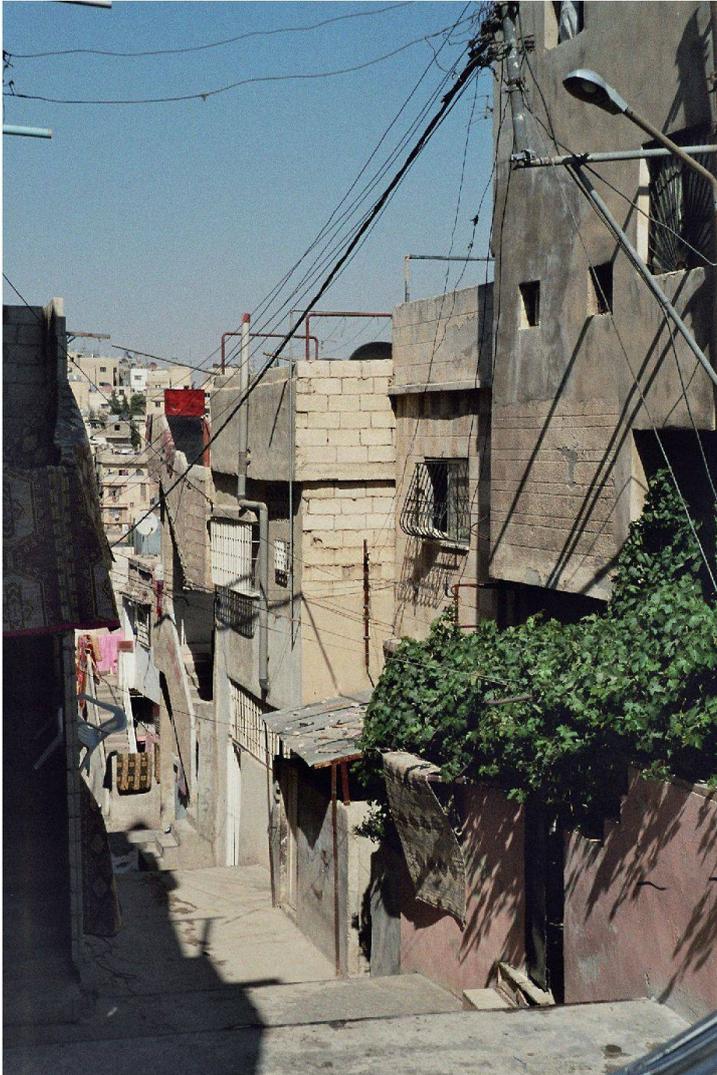
³ L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA – *United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East* en anglais) est un organisme de l'Organisation des Nations unies pour les réfugiés palestiniens dans la Bande de Gaza, en Cisjordanie, en Jordanie, au Liban et en Syrie.

⁴ Voir LUCAS OESCH (à paraître), « Le développement urbain des camps de réfugiés palestiniens et des quartiers informels à Amman : dispositif d'aménagement de territoires fragmentés », *Les cahiers du GREMAMO*

⁵ HENRI RUEFF et ALAIN VIARO (2009), « Palestinian Refugee Camps : From Shelter to Habitat », *Refugee Survey Quarterly*, Vol. 28, n° 2-3, January

Fig. 5 : Grande densité de logements bâtis dans le camp al-Hussein à Amman

Fig. 6 : Entrée du réseau d'électricité dans le camp al-Hussein à Amman



5

⁶ MUSSALLAM ABU HELWA et BRIAN BIRCH (1993), « The Demography and Housing Conditions of Palestinian Refugees in and around the Camps in Amman, Jordan », *Journal of Refugee Studies*, Vol. 6, no. 4

⁷ HANA JABER (2002), « Economie et société : qu'est-ce qu'un camp de réfugiés ? », in : FAROUK MARDAM BEY et ELIAS SANBAR (eds), *Le droit au retour : le problème des réfugiés palestiniens*, Paris et Arles, Sindbad et Actes Sud

⁸ BLANDINE DESTREMAU (1994), « L'espace du camp et la reproduction du provisoire : les camps de réfugiés palestiniens de Wihdat et de Jabal Hussein à Amman », in : RICCARDO BOCCO et MOHAMMAD-REZA DJALILI (eds), *Moyen-Orient : migrations, démocratisation, médiations*, Paris, PUF

⁹ RUEFF ET VIARO, « Palestinian Refugee Camps : From Shelter to Habitat »

¹⁰ Entretien personnel, Amman, 04.11.2009

¹¹ JALAL AL HUSSEINI (2008), « Les camps de réfugiés palestiniens au Proche-Orient, entre norme du droit au retour et intégration socioéconomique », *REVUE Asylon(s)*, no. 5, <www.reseau-terra.eu/spip.php?article799>, 17.08.10>

une ou plusieurs « unités » d'habitation d'environ une douzaine de mètres carrés ont été construites avec l'aide de l'UNRWA ; elles doivent servir de modèle à la construction d'éventuelles futures « pièces » par les réfugiés⁵. Cependant, au fur et à mesure que le temps passe, les ménages s'agrandissent, et l'espace d'habitation établi selon les critères initiaux ne permet souvent plus d'abriter l'ensemble des descendants. Les réfugiés ont donc construits des extensions à leur logement, d'abord horizontales, puis verticales quand l'espace à bâtir fut saturé⁶. Aujourd'hui, l'UNRWA et le DPA aident à la rénovation des habitations des réfugiés les plus démunis. Ces interventions s'effectuent en fonction de la mise à disposition d'aide provenant des organismes de coopération au développement nationaux ou internationaux et d'ONG. Cette aide demeurant limitée, la plupart des réfugiés transforme et rénove leur maison par leurs propres moyens.

Les réfugiés sont propriétaires de leur maison, mais pas du terrain sur lequel elles sont bâties. Ces terrains ont pour la plupart été empruntés à leur propriétaires originels à titre provisoire par le gouvernement, qui leur verse un dédommagement. Les réfugiés sont donc officiellement « temporairement » propriétaires de leur bien, jusqu'au jour éventuel où les parcelles sur lesquelles les camps ont été établis seront « rendues » à leurs propriétaires originels⁷. Par ailleurs, derrière les portes des habitations des camps, on ne trouve pas toujours le ménage qui était initialement propriétaire de la maison. En effet, un marché de vente et de location « informel » des logements existe. Les nouveaux habitants des camps ne sont donc plus forcément des réfugiés palestiniens.

Surélévation et densité

Des réglementations spécifiques ont accompagné l'établissement des camps. Elles reflètent la dimension provisoire de ces derniers. La principale d'entre elles est certainement la réglementation sur la hauteur des habitations. En effet, comme les maisons ne sont officiellement pas censées durer, les autorités ont essayé d'empêcher qu'elles ne deviennent trop permanentes, en limitant leur nombre d'étages⁸. Au début, aucun ajout d'étages en-dessus du rez-de-chaussée n'était autorisé. Mais, comme toute contrainte, celle du provisoire se négocie et se redéfinit. Aujourd'hui, l'ajout d'un ou de deux étages est toléré. Certaines habitations vont au-delà, alors même que les fondations du bâti n'ont souvent pas été prévues pour de telles élévations.

Une trop grande densité de population et de logements bâtis dans les camps de réfugiés palestiniens en Jordanie est un des inconvénients principaux⁹. Au fur et à mesure que

les habitations ont été agrandies, les espaces vides entre les logements ont disparus et les rues se sont rétrécies. En désignant le bout d'une ruelle du camp, le responsable de l'UNRWA pour le camp al-Husseïn s'exclame qu'avant, « une voiture arrivait peut-être à passer en bas de la rue, mais plus maintenant »¹⁰. Les habitations ont empiété sur la rue qui est devenue trop étroite. Cela ne laisse aujourd'hui plus de place pour de nouvelles constructions et rend les rénovations ou transformations des habitations difficiles. Une mauvaise qualité des constructions entraîne également de mauvaises conditions de logement.

Au niveau de l'infrastructure physique, la majorité des habitations situées dans les camps de réfugiés palestiniens en Jordanie dispose d'un approvisionnement en eau, en électricité et est reliée aux réseaux d'évacuation des eaux usagées. L'installation des compteurs d'électricité ou d'eau est en général à la charge des habitants de chaque maison, de même que les frais de consommation. Les réfugiés les plus

démunis peuvent éventuellement être aidés par l'UNRWA. La plupart du temps, les réseaux ont été installés dans les camps en même temps que dans les quartiers urbains environnants. Ils auraient remplacé des réseaux autonomes préexistants, qui ne fournissaient de loin pas l'ensemble des habitations¹¹. Les municipalités sont tenues à l'écart de la gestion directe des réseaux dans les camps. C'est le DPA du gouvernement jordanien qui est chargé de superviser l'entretien et la rénovation des réseaux.

Pratiques du provisoire

Ce bref tour d'horizon du camp de réfugiés palestiniens al-Husseïn à Amman nous a permis de voir comment le « provisoire » entraîne des « façons » particulières d'habiter et d'aménager l'espace. Un camp ne s'efface donc pas avec la durée. Mais, tout en conservant leurs particularités, ces pratiques conduisent le camp dans une certaine dynamique de développement urbain, où les frontières de l'urbanisme



6

Fig. 7 : Habitations du camp al-Hussein à Amman (premier plan) et des quartiers réguliers alentours (second plan)

(Tous les documents illustrant cet article ont été fournis par Lucas Oesch.)

entre le camp, les quartiers informels et réguliers se trouvent brouillées. Un camp peut donc se développer et devenir un espace urbain, sans qu'il perde pour autant les caractéristiques qui font de lui un camp. Ce développement est permis par l'ingéniosité des stratégies d'aménagement mises en place par les urbanistes et les habitants, sans que cela requière forcément la mise en place de plans d'aménagement urbain conventionnels.

Certains projets d'aménagement urbain « transversaux » et d'ampleur, comme la construction de la route al-Urdun, contribuent encore plus à l'homogénéisation de l'espace. En effet, après l'établissement de la route, aux bords de celle-ci, des rénovations d'habitations ont eu lieu, que ce soit dans des quartiers réguliers, informels ou dans le camp. La directrice des projets de l'Organisation arabe des femmes de Jordanie (AWOJ) – une ONG chargée de la réhabilitation de certaines habitations se situant le long de la rue – soulignait qu'avant, le fond de la vallée « était un endroit négligé »,

mais que l'ouverture de la route a ensuite entraîné une amélioration physique de la zone, que ce soit au niveau du camp ou des autres quartiers¹².

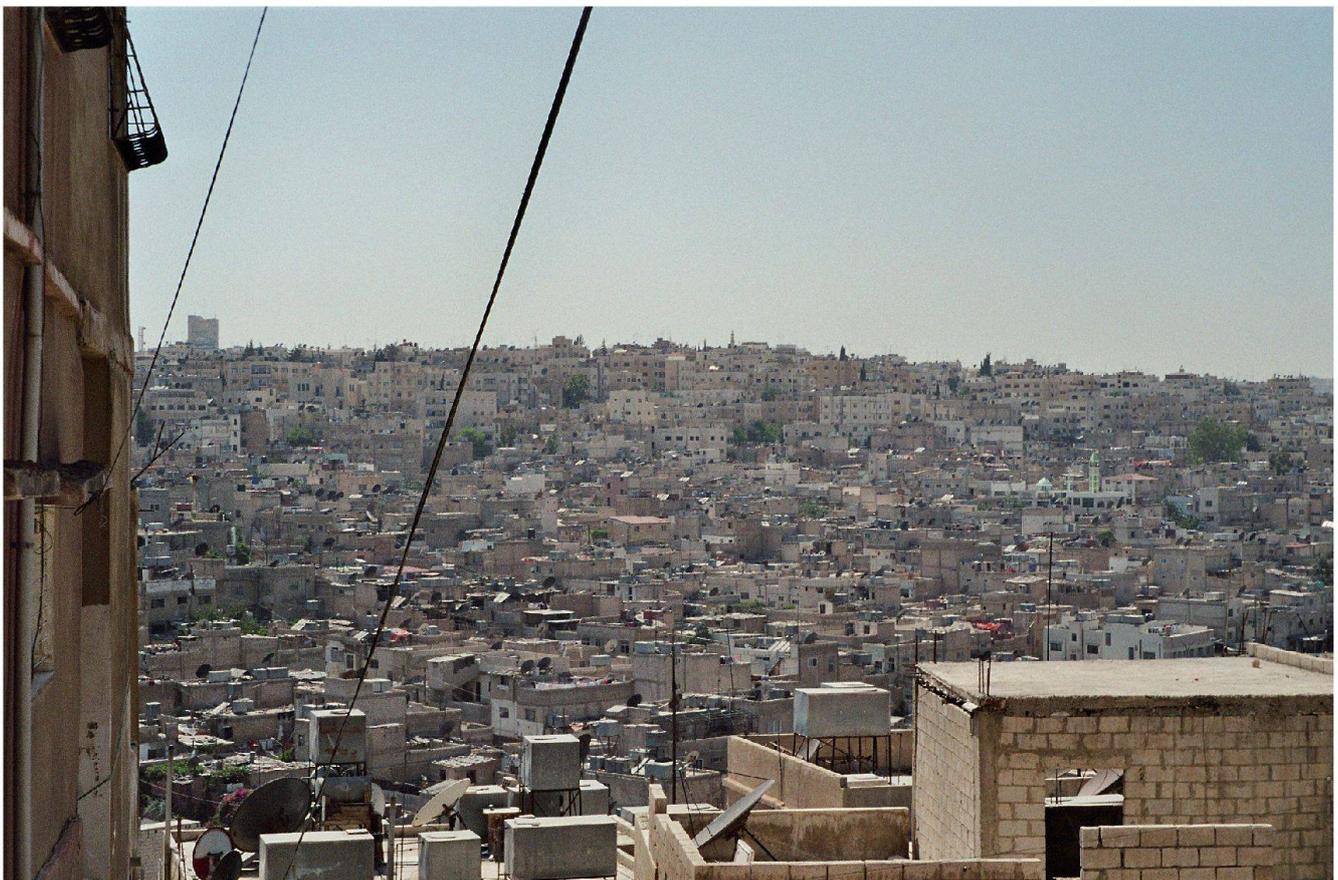
Par ailleurs, ce développement urbain permet une amélioration des conditions de vie dans les camps, mais ces espaces restent précaires, notamment au niveau de la qualité du bâti, de la densité des habitations et du manque d'espaces vides ou de récréation¹³.

Lucas Oesch, doctorant
Institut de Hautes Etudes Internationales et du
Développement (IHEID), Genève

Cedric van der Poel

¹² Entretien personnel, Amman, 10.12.2009

¹³ L'auteur remercie l'Institut français du Proche-Orient (Ifpo) à Amman et Damas de son accueil, et la Commission suisse pour le partenariat scientifique avec les pays en développement (KFPE) tout comme le Fonds national suisse (FNS) de leurs soutiens. Il remercie également Maria Oudaïmah et Guillaume Cliche-Rivard pour leurs relectures, et le professeur Riccardo Bocco qui supervise sa thèse de doctorat.



7